

**PREMIER SUPPLEMENT EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2019  
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 24 JUIN 2019**

**AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

en qualité d'émetteur  
(Société anonyme de droit français)

**CREDIT AGRICOLE S.A.**

en qualité de garant des Titres émis par Amundi Finance Emissions  
(Société anonyme de droit français)

**PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS  
de 10.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le "**Supplément**" ou le "**Premier Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'obligations de 10.000.000.000 d'euros (le "**Prospectus de Base**") d'Amundi Finance Emissions (l'"**Emetteur**") qui a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") n° 19-295 en date du 24 juin 2019.

Le Premier Supplément a été soumis à l'approbation de l'AMF qui l'a visé sous le n°19-440 le 16 septembre 2019, en sa qualité d'autorité compétente pour approuver ce Supplément comme un supplément au Prospectus de Base au sens de l'article 16.1 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la "**Directive Prospectus**").

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Ce Premier Supplément a pour objet de mettre à jour les chapitres suivants du Prospectus de Base:

- Le « Résumé du Programme » en page 8 et suivantes ;
- Les « Documents incorporés par référence » en page 70 et suivantes ;
- L'Annexe - « Résumé de l'Emission » du « Modèle de Conditions Définitives » en page 189 et suivantes, et
- Le chapitre « Informations Générales » en page 335 et suivantes,

suite à la publication du :

- Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2019 de l'Emetteur,
- Document d'Enregistrement Universel et les Éléments Financiers au 30 juin 2019, qui incluent les états financiers de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre et le premier semestre 2019, déposé le 9 août 2019 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et
- Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2019 du Groupe Crédit Agricole.

Le Prospectus de Base et ce Premier Supplément sont disponibles sur (a) le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), (b) le site Internet de l'Emetteur ([www.amundi-finance-emissions.com](http://www.amundi-finance-emissions.com)) et des copies pourront être obtenues auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Payeur.

Conformément à l'Article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, tel qu'amendé, dans le cadre d'une offre au public, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire, avant que le Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant une période de deux jours ouvrés après la publication du présent Supplément (soit jusqu'au 19 septembre 2019 17h00).

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>3</b>
<b>RESUME DU PROGRAMME .....</b>	<b>4</b>
<b>FACTEURS DE RISQUE.....</b>	<b>14</b>
<b>DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE .....</b>	<b>15</b>
<b>LE TABLEAU DE CONCORDANCE.....</b>	<b>18</b>
<b>MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS.....</b>	<b>24</b>
<b>DESCRIPTION DE L'EMETTEUR.....</b>	<b>33</b>
<b>INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>34</b>
<b>RESPONSABILITE DU PREMIER SUPPLEMENT.....</b>	<b>35</b>

## RESUME DU PROGRAMME

1. L'Elément B.4b de la section B intitulée "*Emetteur et Garant*" du « Résumé du Programme » en page 8 du Prospectus de Base est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

<b>B.4b</b>	<b>Tendances :</b>	<p><b><u>Les conditions macroéconomiques et des marchés financiers ont un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lequel il opère</u></b></p> <p>Dans un environnement international placé sous le sceau de risques multiples et multiformes (conflit commercial sino-américain, tensions géopolitiques dans le Golfe, inquiétudes politiques en Europe, Brexit), le premier semestre est venu confirmer que le cycle de croissance mondiale, forte et synchrone, avait bien pris fin. La croissance des grandes économies au premier trimestre 2019 a plutôt rassuré, mais le deuxième trimestre a vraisemblablement été moins porteur. La reprise des hostilités entre la Chine et les Etats-Unis en mai, les possibles offensifs de D. Trump à l'encontre de ses autres partenaires commerciaux, l'exacerbation des tensions dans le Golfe persique ainsi que le report, à deux reprises, du Brexit conjugué à la démission de Theresa May, ont porté le degré d'incertitude à des niveaux très élevés. Un tel climat nuit à la confiance des agents économiques et conduit à des comportements attentistes, défavorables à la croissance économique.</p> <p>Aux Etats-Unis, l'année 2019 avait débuté sous le signe du shut down le plus long de l'histoire du pays, qui a pris fin le 25 janvier. La croissance du premier trimestre en a été cependant peu affectée, elle a dépassé 3% (en rythme trimestriel annualisé). Malgré la robustesse du marché du travail et des hausses de salaires, qui soutiennent les dépenses des ménages, les pressions inflationnistes sont restées très contenues. La Chine a également bien résisté au premier trimestre, avec une croissance qui s'est maintenue à 6,4% sur un an. Néanmoins, l'impact de la guerre commerciale est sensible et le chiffre du deuxième trimestre l'illustre : le pays connaît une croissance historiquement faible, à 6,2% sur un an, avec un secteur industriel en ralentissement.</p> <p>En zone euro, la fin de l'année 2018 avait connu un trou d'air, marqué par l'impact de la guerre commerciale et des facteurs spécifiques temporaires (nouvelles normes automobiles et bas niveau du Rhin) qui avaient eu des impacts négatifs notables sur le secteur industriel, en particulier en Allemagne et en Italie. La France connaissait également des turbulences liées à la crise des gilets jaunes. Toutefois, la croissance du PIB au premier trimestre 2019 s'est finalement révélée plus dynamique qu'anticipé (+0,4% sur le T1 après +0,2% au T4 2018) grâce à des fondamentaux internes encore positifs qui ont permis à la consommation et à l'investissement de résister. Mais les derniers indicateurs conjoncturels disponibles ne permettent pas de prolonger cette tendance et le PIB réel devrait au mieux progresser de 0,3% sur le T2. L'activité économique européenne est ainsi fragile et certains pays comme l'Allemagne et l'Italie, plus ouverts et industriels, souffrent davantage que d'autres, comme la France, moins dépendante du commerce extérieur et qui bénéficie des mesures post « gilet jaune », ou encore l'Espagne.</p> <p>Préférant prévenir plutôt que guérir, les Banques centrales ont opté pour des politiques monétaires plus accommodantes qu'anticipé. Arguant du ralentissement mondial, la Federal Reserve a ouvert le bal et a infléchi son discours avec une rapidité étonnante, redoutant, implicitement, que ne se reproduisent les tensions financières de fin 2018. Elle s'est déclarée dès mars encline à la patience et ne sera pas allée au terme de la normalisation anticipée. Quant à la BCE, elle a mis un terme prématuré à la « normalisation » qu'elle avait seulement timidement entreprise. Après avoir, début juin, reporté tout mouvement (de hausse) de taux au-delà de mi-2020 et annoncé de nouvelles opérations de financement à long terme pour les banques (TLTRO III) pour septembre, elle a par la suite très rapidement adopté un ton encore plus résolument accommodant, déclarant se tenir prête à assouplir sa politique monétaire, en utilisant tous les outils à sa disposition (baisse des taux, reprise des achats nets d'actifs).</p> <p>La guerre commerciale n'est qu'une composante, très visible certes, des tensions multiformes sino-américaines. Malgré la nouvelle trêve conclue lors de la rencontre entre les présidents Trump et Xi lors du G20 à Osaka fin juin, les</p>
-------------	--------------------	---

	<p>tensions commerciales et, au-delà, géopolitiques ont donc vocation à durer et obéreront la croissance. Aux États-Unis, outre l'essoufflement naturel du rythme de croissance, les incertitudes et la contraction des marges des entreprises risquent de finir par entraîner un ralentissement de de l'investissement productif. L'assouplissement monétaire – assouplissement d'autant plus justifié que l'inflation ne menace pas – préventif de la Federal Reserve que nous supposons, avec deux baisses de 25 points de base chacune du taux des Fed Funds, permettrait cependant à la croissance, ainsi qu'aux marchés actions, de ne pas sombrer. En Chine, le conflit commercial, étendu et durable, avec les États-Unis aura des impacts négatifs directs (flux commerciaux) et indirects (consommation et investissement) qui, cumulés, pourraient soustraire près d'un point de pourcentage à la croissance du PIB en 2019. Les autorités chinoises s'apprentent donc à adopter une réponse à la hauteur de l'enjeu, afin de compenser la perte de demande agrégée.</p> <p>En zone euro, la fin de cycle se révèle « anormale ». Les chiffres récents, plutôt favorables, ont pu suggérer que la croissance s'était exagérément repliée à la suite de facteurs temporaires. Une fois cette correction digérée, la croissance aurait dès lors été susceptible de se reprendre tout en progressant à un rythme assagi. Mais le décalage entre ces « données dures » témoignant encore de la solidité de la demande interne et les signaux moins encourageants livrés par les enquêtes invite à la prudence. L'incertitude, matérialisation du risque lié aux développements internationaux, vient donc peser sur les prévisions, notamment sur la prévision d'investissement, bien que la dégradation des perspectives de profit soit encore limitée. La demande interne ne devrait cependant pas souffrir d'un ajustement brutal, et le discours accommodant de la BCE (sans même révéler les détails précis sur ses actions à venir), en levant durablement la contrainte financière, devrait permettre à la croissance d'être proche de son potentiel (1,2% en moyenne annuelle en 2019 après 1,9% en 2018).</p> <p>Grâce à la politique monétaire d'assouplissement préventif qu'entreprendront les grandes banques centrales, politique pleinement justifiée par la dégradation des perspectives économiques sans inflation et la multiplication des sources d'inquiétude et de turbulences financières, notre scénario peut dessiner un ralentissement substantiel, mais pas un effondrement de la croissance. Au-delà des messages signalant l'accommodation de la Federal Reserve et de la BCE, ces dernières élaborent leur stratégie monétaire, une stratégie de moyen terme adaptée à un environnement dont l'inflation semble désormais quasiment absente. Banques centrales accommodantes, réfléchissant à leur mandat, aux outils appropriés pour le remplir, aversion au risque, ralentissement économique sans inflation : un contexte dans lequel les taux d'intérêt longs seront durablement très bas.</p> <p><b><u>Les actions législatives et les mesures réglementaires actuelles ou en projet ont une incidence sur le Groupe Crédit Agricole et l'environnement économique et financier dans lequel il opère :</u></b></p> <p>Les mesures qui ont été ou pourraient être adoptées comprennent des exigences en capital et de liquidité plus strictes, des taxes sur les transactions financières, des limites ou impôts sur la rémunération des employés au-delà de certains niveaux, des limites sur le type d'activités que les banques commerciales peuvent entreprendre ou bien de nouvelles mesures de séparations pour certaines activités, des normes prudentielles renforcées applicables aux grands organismes bancaires non-US, des restrictions sur le type d'entités autorisées à mener des activités de swaps, des restrictions sur les types d'activités financières ou produits tels que les instruments dérivés, les amortissements obligatoires ou conversion en capital de certains titres de créances, des plans de relance et de résolution améliorés, des méthodologies de pondération révisées et la création de nouvelles entités de régulation.</p> <p>Certaines de ces nouvelles mesures sont des propositions en cours de discussion et susceptibles d'être révisées ou interprétées différemment, et doivent encore être adaptées au cadre de chaque pays par ses régulateurs nationaux.</p> <p>Des incertitudes subsistent néanmoins quant à ces nouvelles mesures législatives et réglementaires.</p>
--	---

2. L'Elément B.12 de la section B intitulée "Emetteur et Garant" du « Résumé du Programme » en page 12 et suivantes du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

B.12	<b>Informations financières historiques clés sélectionnées :</b>	<i>Données de l'Emetteur (en milliers d'euros)</i>		
			<b>31/12/2018 (auditées)</b>	<b>31/12/2017 (auditées)</b>
		Total du bilan	3 055 760	2 636 206
		Dettes d'exploitation	4 040	4 454
		Capitaux propres totaux	8 011	5 742
		Résultat net	2 269	1 744
		<i>Données Financières Intermédiaires Comparées pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019</i>		
		<i>(Données en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2019 (revue limitée)</b>	<b>30/06/2018 (revue limitée)</b>
		Résultat net	1 910	1 687
			<b>30/06/2019 (revue limitée)</b>	<b>31/12/2018 (auditées)</b>
		Total du bilan	3 405 626	3 055 760
		Dettes d'exploitation	5 683	4 040
		Capitaux propres totaux	9 921	8 011
		Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2018.		

Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis le 30 juin 2019.

*Informations financières sélectionnées du Garant*

*Informations financières sélectionnées du Groupe Crédit Agricole*

	01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2018 - 31/12/2018	01/01/2018 - 31/12/2018	Variation 12M 2017 <sup>1</sup> / 12M 2018 <sup>2</sup>	Variation 12M 2017 <sup>3</sup> / 12M 2018 <sup>4</sup>
	(audité)	(sous-jacent non audité)	(audité)	(sous-jacent non audité)	(audité)	(sous-jacent non audité)
Produit net bancaire (milliards d'euros)	32,1	32,3 <sup>5</sup>	32,8	32,8 <sup>6</sup>	+2,3%	+1,5%
Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)	6,5	7,1 <sup>7</sup>	6,8	6,8 <sup>8</sup>	+4,7%	(3,8)%

(1) 01/01/2017 – 31/12/2017.

(2) 01/01/2018 – 31/12/2018.

(3) 01/01/2017 – 31/12/2017 – voir la note de bas de page 5 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 7 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).

(4) 01/01/2018 – 31/12/2018 – voir la note de bas de page 6 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 8 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).

(5) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), des soultes liability management (AHM), de l'amende Exchange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

(6) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

(7) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), des soultes liability management (AHM), de l'amende Exchange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation des impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

(8) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

	01/01/2018 - 30/06/2018	01/01/2018 - 30/06/2018	01/01/2019 - 30/06/2019	01/01/2019 - 30/06/2019	Variation S1 2018 <sup>1</sup> / S1 2019 <sup>2</sup>	Variation S1 2018 <sup>3</sup> / S1 2019 <sup>4</sup>
	(examen limité)	(sous-jacent/ non audité) <sup>5</sup>	(examen limité)	(sous- jacent/ non audité) <sup>6</sup>	(examen limité)	(sous-jacent non audité)
Produit net bancaire (milliards d'euros)	16,7	16,7	16,7	16,9	(0,0)%	+1,2%
Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)	3,5	3,4	3,2	3,3	(9,8)%	(3,7)%

(1) 01/01/2018 – 30/06/2018.

(2) 01/01/2019 – 30/06/2019.

(3) 01/01/2018 – 30/06/2018 – Les informations au 30 juin 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

(4) 01/01/2019 – 30/06/2019 – Les informations au 30 juin 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL, AHM et CR).

- (5) Les informations au 30 juin 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).
- (6) Les informations au 30 juin 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL, AHM et CR).

<b>Ratios du Groupe Crédit Agricole</b>	<b>31/12/2017 (non audité)</b>	<b>31/12/2018 (non audité)</b>	<b>30/06/2019 (non audité)</b>
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	14,9%	15,0%	15,4%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	16,2%	16,2%	16,8%
Bâle 3 Ratio global phasé	18,6%	18,7%	19,5%

*Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole S.A.*

<i>(Données consolidées en millions d'euros)</i>	<b>01/01/2017 – 31/12/2017</b> <i>(audité)</i>	<b>01/01/2017 – 31/12/2017</b> <i>(sous-jacent/ non audité)</i>	<b>01/01/2018 – 31/12/2018</b> <i>(audité)</i>	<b>01/01/2018 – 31/12/2018</b> <i>(sous-jacent/ non audité)</i>	<b>Variation 12M 2017<sup>1/</sup> 12M 2018<sup>2</sup></b> <i>(audité)</i>	<b>Variation 12M 2017<sup>3/</sup> 12M 2018<sup>4</sup></b> <i>(sous-jacent/ non audité)</i>
<b>Compte de résultat</b>						
Produit net bancaire	18 634	18 772 <sup>5</sup>	19 736	19 694 <sup>6</sup>	+5,9%	+4,9%
Résultat brut d'exploitation	6 431	6 745 <sup>5</sup>	7 147	7 165 <sup>6</sup>	+11,1%	+6,2%
Résultat net	4 216	4 447 <sup>7</sup>	5 027	5 026 <sup>8</sup>	+19,2%	+13,0%
<b>Résultat net du groupe</b>	<b>3 649</b>	<b>3 925<sup>7</sup></b>	<b>4 400</b>	<b>4 405<sup>8</sup></b>	<b>+20,6%</b>	<b>+12,2%</b>

(1) 01/01/2017 – 31/12/2017.

(2) 01/01/2018 – 31/12/2018.

(3) 01/01/2017 – 31/12/2017 – voir la note de bas de page 5 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 7 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).

(4) 01/01/2018 – 31/12/2018 – voir la note de bas de page 6 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 8 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).

(5) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), de la soulte liability management (AHM), de l'amende Echange Images Chèques (A), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) (B), et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

(6) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

(7) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), de la soulte liability management (AHM), de l'amende Echange Images Chèques (A), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) (B), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

(8) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM) d'acquisition (AHM).



<i>(Données consolidées en millions d'euros)</i>	01/01/2018 – 30/06/2018 <i>(examen limité)</i>	01/01/2018 – 30/06/2018 <i>(sous-jacent/non audité)<sup>5</sup></i>	01/01/2019 – 30/06/2019 <i>(examen limité)</i>	01/01/2019 – 30/06/2019 <i>(sous-jacent/non audité)<sup>6</sup></i>	Variation S1 2018 <sup>1</sup> / S1 2019 <sup>2</sup> <i>(examen limité)</i>	Variation S1 2018 <sup>3</sup> / S1 2019 <sup>4</sup> <i>(sous-jacent/non audité)</i>
<b>Compte de résultat</b>						
Produit net bancaire	10 081	10 046	10 004	10 081	(0,8)%	+0,4%
Résultat brut d'exploitation	3 703	3 670	3 530	3 607	(4,7)%	(1,7)%
Résultat net	2 638	2 532	2 291	2 346	(13,1)%	(7,4)%
<b>Résultat net du groupe</b>	<b>2 292</b>	<b>2 205</b>	<b>1 985</b>	<b>2 038</b>	<b>(13,4)%</b>	<b>(7,6)%</b>

(1) 01/01/2018 – 30/06/2018.

(2) 01/01/2019 – 30/06/2019.

(3) 01/01/2018 – 30/06/2018 – Les informations au 30 juin 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

(4) 01/01/2019 – 30/06/2019 – Les informations au 30 juin 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL et AHM).

(5) Les informations au 30 juin 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

(6) Les informations au 30 juin 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL et AHM).

<b>(Données consolidées en milliards d'euros)</b>	<b>31/12/2017 (audité)</b>	<b>31/12/2018 (audité)</b>	<b>30/06/2019 (examen limité)</b>
Total du bilan	1 550,3	1 624,4	1 713,8
Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit	754,1	782,4	804,9
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	676,3	729,1	745,3
Capitaux propres (part du Groupe)	58,1	58,8 <sup>1</sup>	61,2
<b>Total capitaux propres</b>	<b>64,7</b>	<b>65,5</b>	<b>67,8</b>

(1) L'impact résultant de la première application de la nouvelle norme IFRS 9, entrée en vigueur le 1er janvier 2018, est de - 1.141 millions d'euros sur les capitaux propres, dont - 921 millions d'euros en part du groupe.

<b>Ratios de Crédit Agricole S.A.</b>	<b>31/12/2017 (non audité)</b>	<b>31/12/2018 (non audité)</b>	<b>30/06/2019 (non audité)</b>
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	11,7%	11,5%	11,6%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	14,1%	13,7%	14,0%
Bâle 3 Ratio global phasé	18,3%	17,8%	18,3%

		<p>Il ne s'est produit aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Garant ou du groupe Crédit Agricole S.A. depuis le 30 juin 2019, autres que ceux décrits, le cas échéant, dans ce résumé.</p> <p>Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2018 autres que celles décrites, le cas échéant, dans ce résumé.</p>
--	--	---

3. L'Elément B.16 de la section B intitulée "*Emetteur et Garant*" du « Résumé du Programme » en page 18 du Prospectus de Base concernant Crédit Agricole S.A. est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.16	<b>Principaux actionnaires / Contrôle:</b>	<p><u>Crédit Agricole S.A.</u></p> <p>Au 30 juin 2019, les Caisses Régionales contrôlaient, indirectement au travers de SAS Rue la Boétie, le Garant avec 56,26% du capital et 56,31% des droits de vote.</p>
------	--	---

4. L'Elément D.2 « *Principaux risques propres à l'Emetteur et au Garant* » de la section B intitulée "*Emetteur et Garant*" du « Résumé du Programme » en page 27 du Prospectus de Base concernant le Garant est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

D.2	<b>Principaux risques propres à l'Emetteur et au Garant:</b>	<p><b><i>Facteurs de risques liés au Garant</i></b></p> <p>Les investisseurs potentiels doivent considérer, entre autres, les facteurs de risque relatifs au Garant dans la mesure où ils sont susceptibles d'altérer la capacité du Garant à remplir ses obligations relatives aux Titres émis dans le cadre du Programme. Ces facteurs de risque incluent les suivants :</p> <p>(a) Les risques de crédit et de contrepartie, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de crédit de ses contreparties ;</li> <li>– Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Groupe Crédit Agricole ;</li> <li>– La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe Crédit Agricole ;</li> <li>– Le Groupe Crédit Agricole pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé ;</li> <li>– Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités ;</li> <li>– Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par le Groupe Crédit Agricole lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière ;</li> <li>– Le Groupe Crédit Agricole est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché.</li> </ul> <p>(b) Les risques financiers, en ce compris les risques suivants (de manière</p>
-----	--	--

		<p>non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Groupe Crédit Agricole à des risques de marché ;</li> <li>- Toute variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Groupe Crédit Agricole ;</li> <li>- Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas écarter tout risque de pertes ;</li> <li>- Les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ses activités de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché ;</li> <li>- Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de la dette du Groupe Crédit Agricole, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres ;</li> <li>- Le Groupe Crédit Agricole peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital ;</li> <li>- Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives ;</li> <li>- Le Groupe Crédit Agricole doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin d'éviter tout risque de perte.</li> </ul> <p>(c) Les risques opérationnels et risques connexes, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives ;</li> <li>- Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues ;</li> <li>- Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers ;</li> <li>- Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes significatives résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre ;</li> <li>- La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose à des risques juridiques et de conformité ;</li> <li>- Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir un impact défavorable sur son activité.</li> </ul> <p>(d) Les risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue, en ce compris les risques suivants (de manière non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère ;</li> <li>- La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole ;</li> <li>- Le Groupe Crédit Agricole intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter significativement sa rentabilité ainsi que sa situation financière.</li> </ul> <p>(e) Les autres risques liés aux activités du Groupe Crédit Agricole, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :</p>
--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des membres du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques ;</li> <li>- Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole ;</li> <li>- Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés au changement climatique ;</li> <li>- Le Groupe Crédit Agricole, ainsi que sa filiale de banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées ;</li> <li>- Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une concurrence intense ;</li> <li>- Le succès du Groupe Crédit Agricole dépend en grande partie de sa capacité à attirer et retenir ses employés qualifiés et son incapacité à le faire pourrait affecter de façon significative sa performance.</li> </ul> <p>(f) Les risques pour les porteurs de titres garantis par Crédit Agricole S.A., en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée ;</li> <li>- Les porteurs de titres garantis par Crédit Agricole SA, comme tout porteur d'instruments de fonds propres garantis par une entité du Groupe, pourraient subir des pertes si une procédure de résolution devait être engagée ou si la situation financière du Groupe se détériorait de manière significative ;</li> <li>- La structure du Groupe Crédit Agricole est différente de celle des autres grands groupes bancaires ;</li> <li>- Les Caisses régionales détiennent, à travers la société SAS Rue La Boétie, une participation majoritaire dans le capital et les droits de vote de Crédit Agricole S.A.</li> </ul> <p>(g) Les risques liés au non respect des objectifs fixés dans son plan à moyen terme :</p> <p>le 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a présenté son nouveau projet du groupe (le « <b>Projet du Groupe</b> ») et son nouveau plan à moyen terme à horizon 2022 (le « <b>Plan à Moyen Terme 2022</b> »), élaborés conjointement entre les Caisses Régionales et le Garant. Le Plan à Moyen Terme 2022 prévoit un certain nombre d'initiatives, dont une ambition stratégique qui se repose sur trois leviers (i) la croissance sur tous les marchés du Groupe Crédit Agricole, avec pour objectif d'être premier en conquête clients, (ii) les synergies de revenus pour atteindre 10 milliards d'euros en 2022, et (iii) la transformation technologique pour une efficacité renforcée des dépenses informatiques cumulées de de 15 milliards d'euros sur quatre ans. Le Plan à Moyen Terme 2022 comprend un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, au revenu net et aux ratios d'adéquation des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et commerciale. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Groupe Crédit Agricole sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. Le succès de ce plan repose sur un très grand nombre d'initiatives (à l'ampleur significative comme plus réduite) devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit</p>
--	--	--

		<p>Agricole. Bien qu'un grand nombre de ces objectifs puissent être atteints, il est peu probable qu'ils le soient tous et il n'est pas possible de prédire, parmi ces objectifs, lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan à Moyen Terme 2022 prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements sera inférieur aux prévisions. Si le Groupe Crédit Agricole ne réalise pas les objectifs définis dans son Plan à Moyen Terme 2022, sa situation financière et ses résultats pourraient être défavorablement affectés.</p>
--	--	---

## FACTEURS DE RISQUE

La section 2 « Facteurs de Risques liés à la Garantie et au Garant » en pages 37 à 48 du Prospectus de Base est modifiée comme suit :

1. Le premier paragraphe du chapitre 2.2 « Facteurs de Risques liés au Garant et à son activité » en page 37 est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

« Les facteurs de risques relatifs au Garant sont décrits aux pages 109 à 125 du Document d'Enregistrement Universel et éléments financiers au 30 juin 2019 du Groupe Crédit Agricole et aux pages 50 à 59 de l'Actualisation A.01 au Document de référence 2018 du Groupe Crédit Agricole, incorporés par référence au présent Prospectus de Base. »

2. La sous-section 2.2.6 « Les risques pour les porteurs de titres garantis par Crédit Agricole S.A., en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) » en page 39 du Prospectus de Base est supprimée dans son intégralité et remplacée comme suit :

**« 2.2.6 Les risques pour les porteurs de titres garanties par Crédit Agricole S.A., en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :**

- Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée ;
- Les porteurs de titres garantis par Crédit Agricole SA, comme tout porteur d'instruments de fonds propres garantis par une entité du Groupe, pourraient subir des pertes si une procédure de résolution devait être engagée ou si la situation financière du Groupe se détériorait de manière significative ;
- La structure du Groupe Crédit Agricole est différente de celle des autres grands groupes bancaires ;
- Les Caisses régionales détiennent, à travers la société SAS Rue La Boétie, une participation majoritaire dans le capital et les droits de vote de Crédit Agricole S.A. »

## DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le chapitre "Documents incorporés par référence" aux pages 70 à 77 du Prospectus de Base est modifié comme suit :

1. Les sections « 1. En lien avec l'Emetteur » et « 2. En lien avec le Garant » en page 70 du Prospectus de Base sont supprimées et remplacées comme suit :

1. En lien avec l'Emetteur

- (a) le rapport financier annuel au 31 décembre 2017 de l'Emetteur (le "**Rapport Financier Annuel 2017 d'Amundi Finance Emissions**" ou le "**RFA 2017**") ;
- (b) le rapport financier annuel au 31 décembre 2018 de l'Emetteur (le "**Rapport Financier Annuel 2018 d'Amundi Finance Emissions**" ou le "**RFA 2018**") ;
- (c) **le rapport financier semestriel au 30 juin 2019 de l'Emetteur (le "Rapport Financier Semestriel 2019 d'Amundi Finance Emissions" ou le "RFS 2019") ;**
- (d) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 48 à 131 du prospectus de base en date du 11 septembre 2013 et visé par l'AMF sous le numéro 13-487 en date du 11 septembre 2013, tel que modifié par les suppléments en date du 18 décembre 2013, 26 février 2014 et 22 mai 2014 (les "**Modalités des Titres 2013**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2013 ;
- (e) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 48 à 137 du prospectus de base en date du 8 septembre 2014 et visé par l'AMF sous le numéro 14-488 en date du 8 septembre 2014, tel que modifié par les suppléments en date du 19 novembre 2014, 24 mars 2015 et 22 mai 2015 (les "**Modalités des Titres 2014**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2014 ;
- (f) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 49 à 151 du prospectus de base en date du 3 septembre 2015 et visé par l'AMF sous le numéro 15-467 en date du 3 septembre 2015, tel que modifié par les suppléments en date du 13 novembre 2015, 30 mars 2016 et 25 mai 2016 (les "**Modalités des Titres 2015**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2015 ;
- (g) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 55 à 158 du prospectus de base en date du 5 septembre 2016 et visé par l'AMF sous le numéro 16-413 en date du 5 septembre 2016 (les "**Modalités des Titres 2016**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2016 ;
- (h) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 68 à 174 du prospectus de base en date du 5 septembre 2017 et visé par l'AMF sous le numéro 17-459 en date du 5 septembre 2017, tel que modifié par les suppléments en date du 14 septembre 2017, 21 novembre 2017, 7 mars 2018, 4 avril 2018 et 6 juin 2018 (les "**Modalités des Titres 2017**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2017 ;
- (i) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 77 à 183 du prospectus de base en date du 5 septembre 2018 et visé par l'AMF sous le numéro 18-416 en date du 5 septembre 2018, tel que modifié par le supplément en date du 23 novembre 2018 (les "**Modalités des Titres 2018**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2018 ; et
- (j) le modèle de conditions définitives figurant aux pages 185 à 306 du prospectus de base du 5 septembre 2018 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 18-416, les conditions définitives en date du 27 mars 2019 (Souche 43 – Tranche 1) et les conditions définitives en date du 27 mars 2019 (Souche 44 – Tranche 1).

2. En lien avec le Garant

- (a) le communiqué de presse publié par le Garant le 6 juin 2019 relatif au Plan à Moyen Terme 2022 (le "**Plan à Moyen Terme 2022**") ;
- (b) les états financiers audités non-consolidés au 31 décembre 2017 de Crédit Agricole S.A. tels qu'intégrés dans le Document de Référence 2017 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2018 sous le numéro D.18-0164 (ci-après le "**DR 2017**") ;
- (c) les états financiers audités consolidés au 31 décembre 2017 du Groupe Crédit Agricole S.A. tels qu'intégrés dans le DR 2017 ;
- (d) les états financiers audités consolidés du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2017 tels qu'intégrés dans l'actualisation A.01 au DR 2017 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2018 sous le numéro D.18-0164-A01 (ci-après l' "**A01 du DR 2017**") ;
- (e) la présentation investisseur, en ce compris ses annexes, publiée par le Garant le 14 février 2019 et relatifs aux résultats financiers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 et l'année financière 2018 du Garant et du Groupe Crédit Agricole (la "**Présentation des Résultats 2018**") ; et
- (f) le Document de Référence 2018 qui inclut notamment les états financiers au 31 décembre 2018 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 mars 2019 sous le numéro D.19-0198 (ci-après le "**DR 2018**") et son actualisation A.01 au DR 2018 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2019 sous le numéro D.19-0198-A01 (ci-après l' "**A01 du DR 2018**").
- (g) l'actualisation A.02 du Document de Référence 2018, comprenant les éléments financiers du premier trimestre 2019 du Groupe Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole déposée auprès de l'AMF le 17 mai 2019 sous le numéro D.19-0198-A02 (l' "**A02 du DR 2018**").

Par exception, les éléments suivants du DR 2018, de l'A01 du DR 2018 et de l'A02 du DR 2018 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne du DR 2018 ;
- (B) la section relative au dépôt auprès de l'AMF du DR 2018 en page 1 du DR 2018 ;
- (C) la section intitulée "Documents Accessibles au Public" en page 580 du DR 2018 ;
- (D) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 598 du DR 2018 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
- (E) la table de correspondance en pages 605 à 606 du DR 2018 et les notes y afférentes en page 606 ;
- (F) la table de correspondance relative aux informations réglementées en page 607 du DR 2018 ; et
- (G) le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementées en pages 591 à 597 du DR 2018 ;
- (H) la page de couverture interne de l'A01 du DR 2018
- (I) la section relative au dépôt de l'A01 du DR 2018 auprès de l'AMF en page 1 de l'A01 du DR 2018 ;
- (J) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 369 de l'A01 du DR 2018 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
- (K) la table de correspondance en pages 371 et 372 de l'A01 du DR 2018 ;
- (L) la page de couverture interne de l'A02 du DR 2018 ;
- (M) la section relative au dépôt de l'A02 du DR 2018 auprès de l'AMF en page 2 de l'A02 du DR 2018 ;
- (N) la déclaration de Mr. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 93 de l'A02 du DR 2018 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;



(O) la table de concordance en pages 96 à 99 de l'A02 du DR 2018.

- (h) **le Document d'Enregistrement Universel et les Éléments Financiers au 30 juin 2019 qui incluent notamment les états financiers au 30 juin 2019 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 août 2019 (ci-après le "DEU 2019").**

Par exception, les éléments suivants du DEU 2019 ne sont pas incorporés par référence :

- (A) la page de couverture interne du DEU 2019 ;
  - (B) la déclaration de M. Philippe Brassac, Directeur Général du Garant, en page 326 du DEU 2019 faisant référence à la "lettre de fin de travaux" des commissaires aux comptes ;
  - (C) la section relative au dépôt du DEU 2019 auprès de l'AMF en page 2 du DEU 2019 ;
  - (D) la table de correspondance en pages 332 à 336 du DEU 2019 ;
  - (E) la section concernant l'incorporation par référence en page 328 du DEU 2019.
- (i) **le rapport financier semestriel au 30 juin 2019 du Groupe Crédit Agricole (le « RFS 2019 Groupe Crédit Agricole »).**

Toute déclaration contenue dans le présent Prospectus de Base ou dans tous documents incorporés par référence aux présentes sera réputée modifiée ou remplacée pour les besoins du présent Prospectus de Base, dans la mesure où une déclaration contenue dans tout document ultérieurement incorporé par référence et au titre de laquelle un supplément au présent Prospectus de Base ou un Prospectus de Base publié par l'Emetteur en substitution du présent document et applicable à toute offre ultérieure de Titres serait préparé, modifierait ou remplacerait cette déclaration.

Les informations concernant l'Emetteur et le Garant, incorporées par référence au présent Prospectus de Base (les "**Informations Incorporées**") sont réputées faire partie du présent Prospectus de Base. Postérieurement à la publication de ce Prospectus de Base, un supplément peut être préparé par l'Emetteur et approuvé par l'AMF conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus. Les déclarations contenues dans ces suppléments (ou dans tout autre document incorporé par référence dans ces suppléments) seront, dans la mesure où elles auront vocation à s'appliquer (de façon explicite, implicite ou autre), réputées modifier ou remplacer les déclarations contenues dans ce Prospectus de Base ou dans un document incorporé par référence dans ce Prospectus de Base. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera réputée faire partie intégrante de ce Prospectus de Base, que si elle a été remplacée ou modifiée conformément aux dispositions précitées.

Aussi longtemps que les Titres seront en circulation dans le cadre du Programme, des copies des documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base pourront être obtenues, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du Garant et de l'Agent Payeur tels qu'indiqués à la fin du présent Prospectus de Base. Le présent Prospectus de Base (ainsi que tout supplément y relatif) sera publié sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet de l'Emetteur ([www.amundi-finance-emissions.com](http://www.amundi-finance-emissions.com)). Les documents incorporés par référence dans le présent Prospectus de Base sont publiés sur le site Internet [www.info-financiere.fr](http://www.info-financiere.fr) ainsi que sur les sites de l'Emetteur et du Garant.

L'information incorporée par référence doit être lue conformément aux tables de correspondance ci-après. Les informations incorporées par référence qui ne figurent pas dans les tables de correspondance sont à considérer comme informations supplémentaires uniquement.

2. Les tableaux de concordance en lien avec l’Emetteur et le Garant aux pages 72 à 77 du Prospectus de Base sont remplacés comme suit :

**Tables de correspondance**

**L’Emetteur**

**Annexe IV du Règlement Européen n°809/2004 tel que modifié**

<b>Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2017 d’Amundi Finance Emissions</b>	<b>N° de page du RFA 2017</b>
Bilan	29-30 du RFA 2017
Compte de résultat	32 du RFA 2017
Tableau de financement	41 du RFA 2017
Notes aux états financiers	27-42 du RFA 2017
Rapport de gestion	3-19 du RFA 2017
Rapport des Commissaires aux comptes	43-55 du RFA 2017
Variation des Capitaux Propres	40 du RFA 2017

<b>Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2018 d’Amundi Finance Emissions</b>	<b>N° de page du RFA 2018</b>
Bilan	30-31 du RFA 2018
Compte de résultat	33 du RFA 2018
Tableau de financement	42 du RFA 2018
Notes aux états financiers	34-43 du RFA 2018
Rapport de gestion	4-17 du RFA 2018
Rapport des Commissaires aux comptes	24-28 du RFA 2018
Variation des Capitaux Propres	41 du RFA 2018

<b>Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2019 d’Amundi Finance Emissions</b>	<b>N° de page du RFS 2019</b>
Bilan	12-13 du RFS 2019
Compte de résultat	15 du RFS 2019
Tableau de financement	24 du RFS 2019
Notes aux états financiers	16-20 du RFS 2019
Rapport de gestion	3-9 du RFS 2019
Rapport des Commissaires aux comptes	26-29 du RFS 2019
Variation des Capitaux Propres	23 du RFS 2019

## Le Garant

<b>Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié</b>	<b>N° de page</b>
	du DR 2017 de l'A01 du DR 2017 du DR 2018 de l'A01 du DR 2018 de l'A02 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 <b>du DEU 2019</b> <b>et du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole</b>
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	599 du DR 2018 370 de l'A01 du DR 2018 94 de l'A02 du DR 2018 <b>327 du DEU 2019</b>
<b>3. Facteurs de risques</b>	108-111, 204-345, 394-422, 450-452, 463-467, 507-510, 547-550 du DR 2018 50-191, 239-267, 272, 296-298, 309-314 de l'A01 du DR 2018 80-85 de l'A02 du DR 2018 <b>109-125, 166-197, 226, 246-248, 252-254 du DEU</b> <b>2019</b> <b>20-26, 33, 55-57, 64 du RFS 2019 Groupe Crédit</b> <b>Agricole</b>
<b>4. Informations concernant le Garant</b>	
4.1 Histoire et évolution du Garant- Crédit Agricole S.A.	2-11, 25-36, 38-91, 198-201, 510, 564-581, 600-604 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 <b>212-213, 305, 308-321 du DEU 2019</b> <b>124 du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole</b>
<b>4.1.5. Evénement récent propre au Garant et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité</b>	198-201, 510 du DR 2018 46-49, 360 de l'A01 du DR 2018
<b>5. Aperçu des activités</b>	
5.1 Principales activités	12-24, 178-203, 432-439, 579 du DR 2018 2, 4-5, 6-13, 14-49, 278-285 de l'A01 du DR 2018
5.1.2 Nouveau produit vendu ou nouvelle activité exercée	579 du DR 2018
<b>5.1.3 Principaux marchés</b>	12-24 du DR 2018 6-13 de l'A01 du DR 2018 <b>230-233 du DEU 2019</b> <b>et 40-41 du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole</b>
5.1.4 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration du Garant sur sa position concurrentielle	7, 14 du DR 2018 8-9 de l'A01 du DR 2018
<b>6. Organigramme</b>	
6.1 Si le Garant fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe le Garant	5, 348-353, 526-527, 581-590 du DR 2018 3 de l'A01 du DR 2018 <b>278-305 du DEU 2019</b> <b>90-123 du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole</b>
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	348-350, 524-525, 580 du DR 2018 236-237, 194-197 de l'A01 du DR 2018 <b>199 du DEU 2019</b>
<b>7. Informations sur les tendances</b>	

<b>Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié</b>	<b>N° de page</b>
	du DR 2017 de l'A01 du DR 2017 du DR 2018 de l'A01 du DR 2018 de l'A02 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 <b>du DEU 2019</b> <b>et du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole</b>
7.2 Tendances susceptibles d'influencer sensiblement le Garant	2-3, 198-201, 510 du DR 2018 46-49, 360 de l'A01 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 <b>23-25 du DEU 2019</b>
<b>9. Organes d'administration, de direction et de surveillance</b>	
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction	92-177 du DR 2018 92-93 de l'A02 du DR 2018 <b>322-325 du DEU 2019</b>
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale	95-104 et 142 du DR 2018
<b>10. Principaux actionnaires</b>	
10.1 Contrôle du Garant	5, 28-29, 95, 469-470 du DR 2018 <b>90, 255 du DEU 2019</b>
10.2 Accord, connu du Garant, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	29 du DR 2018
<b>11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Garant</b>	
11.1 Informations financières historiques	
États financiers consolidés audités du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018 :	346-510 du DR 2018
(a) Bilan consolidé	356-357 du DR 2018
(b) Compte de résultat consolidé	354-355 du DR 2018
(c) Tableau de flux de trésorerie consolidés	360-361 du DR 2018
(d) Méthodes comptables et notes explicatives	362-510 du DR 2018
Etats financiers consolidés audités du Groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018 :	192-360 de l'A01 du DR 2018
(a) Bilan consolidé	200-201 de l'A01 du DR 2018
(b) Compte de résultat consolidé	198-199 de l'A01 du DR 2018

<b>Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié</b>	<b>N° de page</b>
	du DR 2017 de l'A01 du DR 2017 du DR 2018 de l'A01 du DR 2018 de l'A02 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 <b>du DEU 2019</b> <b>et du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole</b>
(c) Tableau de flux de trésorerie consolidés	204-205 de l'A01 du DR 2018
(d) Méthodes comptables et notes explicatives	206-360 de l'A01 du DR 2018
États financiers non-consolidés audités du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018 :	518-559 du DR 2018
(a) Bilan non-consolidé	520-521 du DR 2018
(b) Compte de résultat non-consolidé	522 du DR 2018
(c) Méthodes comptables et notes explicatives	523-559 du DR 2018
États financiers consolidés audités du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2017 :	318-460 du DR 2017
(a) Bilan consolidé	330-331 du DR 2017
(b) Compte de résultat consolidé	328-329 du DR 2017
(c) Tableau de flux de trésorerie consolidés	334-335 du DR 2017
(d) Méthodes comptables et notes explicatives	336-460 du DR 2017
États financiers consolidés audités du groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2017 :	160-295 de l'A01 du DR 2017
(a) Bilan consolidé	167 de l'A01 du DR 2017
(b) Compte de résultat consolidé	165-166 de l'A01 du DR 2017
(c) Tableau de flux de trésorerie consolidés	170-171 de l'A01 du DR 2017
(d) Méthodes comptables et notes explicatives	172-295 de l'A01 du DR 2017
États financiers non-consolidés audités du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2017 :	458-519 du DR 2017
(a) Bilan non-consolidé	470-471 du DR 2017
(b) Compte de résultat non-consolidé	472 du DR 2017

<b>Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié</b>	<b>N° de page</b>
	du DR 2017 de l'A01 du DR 2017 du DR 2018 de l'A01 du DR 2018 de l'A02 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 <b>du DEU 2019</b> <b>et du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole</b>
(c) Méthodes comptables et notes explicatives	473-519 du DR 2017
11.2 États financiers	346-510, 518-559 du DR 2018 192-360 de l'A01 du DR 2018
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018	511-517 du DR 2018
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018	361-367 de l'A01 du DR 2018
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers non consolidés du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2018	560-563 du DR 2018
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2017	461-466 du DR 2017
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2017	296-302 de l'A01 du DR 2017
Rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers non consolidés du Garant pour l'année financière prenant fin au 31 décembre 2017	520-523 du DR 2017
11.4 Date des dernières informations financières	346 du DR 2018 192 de l'A01 du DR 2018 <b>198 du DEU 2019</b>
11.5 Informations financières intermédiaires et autres	5-91 de l'A02 du DR 2018 <b>7-307, 329-331 du DEU 2019</b> <b>1-124 du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole</b>
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	258-263, 463-467 du DR 2018 80-85 de l'A02 du DR 2018 <b>131-137 du DEU 2019</b>
11.7 Changement significatif de la situation financière du Garant	580 du DR 2018

<b>Rubriques des Annexes VI et XI du Règlement européen n°809/2004 tel que modifié</b>	<b>N° de page</b> du DR 2017 de l'A01 du DR 2017 du DR 2018 de l'A01 du DR 2018 de l'A02 du DR 2018 Plan à Moyen Terme 2022 <b>du DEU 2019</b> <b>et du RFS 2019 Groupe Crédit Agricole</b>
<b>12. Contrats importants</b>	348-351, 524-527, 579-580 du DR 2018
<b>13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.</b>	N.A.

*N.A. : non applicable.*

Les informations en lien avec le Garant qui ne figurent pas dans le tableau de concordance ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du Prospectus de Base.

Les Modalités des Titres 2013, les Modalités des Titres 2014, les Modalités des Titres 2015, les Modalités des Titres 2016, les Modalités des Titres 2017 et les Modalités des Titres 2018 sont incorporées par référence dans le présent prospectus de base uniquement pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2013, des Modalités des Titres 2014, des Modalités des Titres 2015, des Modalités des Titres 2016, des Modalités des Titres 2017 et des Modalités des Titres 2018.

<b>Information Incorporée par référence</b>	<b>N° de page</b>
Modalités des Titres 2013	48 à 131
Modalités des Titres 2014	48 à 137
Modalités des Titres 2015	49 à 151
Modalités des Titres 2016	55 à 158
Modalités des Titres 2017	68 à 174
Modalités des Titres 2018	77 à 183

Les éléments du prospectus de base en date du 11 septembre 2013, du prospectus de base en date du 8 septembre 2014, du prospectus de base en date du 3 septembre 2015, du prospectus de base en date du 5 septembre 2016, du prospectus de base en date du 5 septembre 2017 et du prospectus de base en date du 5 septembre 2018 qui ne sont pas incorporés par référence ne sont pas pertinents pour les investisseurs.

## MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES

### TITRES DE [PLUS]/[MOINS] DE 100.000 EUROS

L'Annexe – "Résumé de l'Emission" du "Modèle de Conditions Définitives-Titres de [plus/moins] de 100.000 euros" aux pages 284 à 313 du Prospectus de Base est modifiée comme suit :

1. L'Elément B.4b de la Section B intitulée "Emetteur et Garant" en pages 285 à 287 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

<b>B.4b</b>	Tendances	<p><b><u>Les conditions macroéconomiques et des marchés financiers ont un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lequel il opère</u></b></p> <p>Dans un environnement international placé sous le sceau de risques multiples et multiformes (conflit commercial sino-américain, tensions géopolitiques dans le Golfe, inquiétudes politiques en Europe, Brexit), le premier semestre est venu confirmer que le cycle de croissance mondiale, forte et synchrone, avait bien pris fin. La croissance des grandes économies au premier trimestre 2019 a plutôt rassuré, mais le deuxième trimestre a vraisemblablement été moins porteur. La reprise des hostilités entre la Chine et les Etats-Unis en mai, les possibles offensives de D. Trump à l'encontre de ses autres partenaires commerciaux, l'exacerbation des tensions dans le Golfe persique ainsi que le report, à deux reprises, du Brexit conjugué à la démission de Theresa May, ont porté le degré d'incertitude à des niveaux très élevés. Un tel climat nuit à la confiance des agents économiques et conduit à des comportements attentistes, défavorables à la croissance économique.</p> <p>Aux Etats-Unis, l'année 2019 avait débuté sous le signe du shut down le plus long de l'histoire du pays, qui a pris fin le 25 janvier. La croissance du premier trimestre en a été cependant peu affectée, elle a dépassé 3% (en rythme trimestriel annualisé). Malgré la robustesse du marché du travail et des hausses de salaires, qui soutiennent les dépenses des ménages, les pressions inflationnistes sont restées très contenues. La Chine a également bien résisté au premier trimestre, avec une croissance qui s'est maintenue à 6,4% sur un an. Néanmoins, l'impact de la guerre commerciale est sensible et le chiffre du deuxième trimestre l'illustre : le pays connaît une croissance historiquement faible, à 6,2% sur un an, avec un secteur industriel en ralentissement.</p> <p>En zone euro, la fin de l'année 2018 avait connu un trou d'air, marqué par l'impact de la guerre commerciale et des facteurs spécifiques temporaires (nouvelles normes automobiles et bas niveau du Rhin) qui avaient eu des impacts négatifs notables sur le secteur industriel, en particulier en Allemagne et en Italie. La France connaissait également des turbulences liées à la crise des gilets jaunes. Toutefois, la croissance du PIB au premier trimestre 2019 s'est finalement révélée plus dynamique qu'anticipé (+0,4% sur le T1 après +0,2% au T4 2018) grâce à des fondamentaux internes encore positifs qui ont permis à la consommation et à l'investissement de résister. Mais les derniers indicateurs conjoncturels disponibles ne permettent pas de prolonger cette tendance et le PIB réel devrait au mieux progresser de 0,3% sur le T2. L'activité économique européenne est ainsi fragile et certains pays comme l'Allemagne et l'Italie, plus ouverts et industriels, souffrent davantage que d'autres, comme la France, moins dépendante du commerce extérieur et qui bénéficie des mesures post « gilet jaune », ou encore l'Espagne.</p> <p>Préférant prévenir plutôt que guérir, les Banques centrales ont opté pour des politiques monétaires plus accommodantes qu'anticipé. Arguant du ralentissement mondial, la Federal Reserve a ouvert le bal et a infléchi son discours avec une rapidité étonnante, redoutant, implicitement, que ne se reproduisent les tensions financières de fin 2018. Elle s'est déclarée dès mars encline à la patience et ne sera pas allée au terme de la normalisation anticipée. Quant à la BCE, elle a mis un terme prématuré à la « normalisation » qu'elle avait seulement timidement entreprise. Après avoir, début juin, reporté tout mouvement (de hausse) de taux au-delà de mi-2020 et annoncé de nouvelles opérations de financement à long terme pour les banques (TLTRO III) pour septembre, elle a par la suite très rapidement adopté un ton encore plus résolument accommodant, déclarant se tenir prête à assouplir sa politique monétaire, en utilisant tous les outils à sa disposition (baisse des taux, reprise des achats nets d'actifs).</p> <p>La guerre commerciale n'est qu'une composante, très visible certes, des tensions multiformes sino-américaines. Malgré la nouvelle trêve conclue lors de la rencontre entre les présidents Trump et Xi lors du G20 à Osaka fin juin, les tensions commerciales et, au-delà, géopolitiques ont donc vocation à durer et obéreront la croissance. Aux États-Unis, outre l'essoufflement naturel du rythme de croissance, les incertitudes et la contraction des marges des entreprises risquent de finir par entraîner</p>
-------------	-----------	--



		<p>un ralentissement de de l'investissement productif. L'assouplissement monétaire – assouplissement d'autant plus justifié que l'inflation ne menace pas – préventif de la Federal Reserve que nous supposons, avec deux baisses de 25 points de base chacune du taux des Fed Funds, permettrait cependant à la croissance, ainsi qu'aux marchés actions, de ne pas sombrer. En Chine, le conflit commercial, étendu et durable, avec les États-Unis aura des impacts négatifs directs (flux commerciaux) et indirects (consommation et investissement) qui, cumulés, pourraient soustraire près d'un point de pourcentage à la croissance du PIB en 2019. Les autorités chinoises s'apprêtent donc à adopter une réponse à la hauteur de l'enjeu, afin de compenser la perte de demande agrégée.</p> <p>En zone euro, la fin de cycle se révèle « anormale ». Les chiffres récents, plutôt favorables, ont pu suggérer que la croissance s'était exagérément repliée à la suite de facteurs temporaires. Une fois cette correction digérée, la croissance aurait dès lors été susceptible de se reprendre tout en progressant à un rythme assagi. Mais le décalage entre ces « données dures » témoignant encore de la solidité de la demande interne et les signaux moins encourageants livrés par les enquêtes invite à la prudence. L'incertitude, matérialisation du risque lié aux développements internationaux, vient donc peser sur les prévisions, notamment sur la prévision d'investissement, bien que la dégradation des perspectives de profit soit encore limitée. La demande interne ne devrait cependant pas souffrir d'un ajustement brutal, et le discours accommodant de la BCE (sans même révéler les détails précis sur ses actions à venir), en levant durablement la contrainte financière, devrait permettre à la croissance d'être proche de son potentiel (1,2% en moyenne annuelle en 2019 après 1,9% en 2018).</p> <p>Grâce à la politique monétaire d'assouplissement préventif qu'entreprendront les grandes banques centrales, politique pleinement justifiée par la dégradation des perspectives économiques sans inflation et la multiplication des sources d'inquiétude et de turbulences financières, notre scénario peut dessiner un ralentissement substantiel, mais pas un effondrement de la croissance. Au-delà des messages signalant l'accommodation de la Federal Reserve et de la BCE, ces dernières élaborent leur stratégie monétaire, une stratégie de moyen terme adaptée à un environnement dont l'inflation semble désormais quasiment absente. Banques centrales accommodantes, réfléchissant à leur mandat, aux outils appropriés pour le remplir, aversion au risque, ralentissement économique sans inflation : un contexte dans lequel les taux d'intérêt longs seront durablement très bas.</p> <p><b><u>Les actions législatives et les mesures réglementaires actuelles ou en projet ont une incidence sur le Groupe Crédit Agricole et l'environnement économique et financier dans lequel il opère.</u></b></p> <p>Les mesures qui ont été ou pourraient être adoptées comprennent des exigences en capital et de liquidité plus strictes, des taxes sur les transactions financières, des limites ou impôts sur la rémunération des employés au-delà de certains niveaux, des limites sur le type d'activités que les banques commerciales peuvent entreprendre ou bien de nouvelles mesures de séparations pour certaines activités, des normes prudentielles renforcées applicables aux grands organismes bancaires non-US, des restrictions sur le type d'entités autorisées à mener des activités de swaps, des amortissements obligatoires ou conversion en capital de certains titres de créances, des plans de relance et de résolution améliorés, des méthodologies de pondération révisées et la création de nouvelles entités de régulation.</p> <p>Certaines de ces nouvelles mesures sont des propositions en cours de discussion et susceptibles d'être révisées ou interprétées différemment, et doivent encore être adaptées au cadre de chaque pays par ses régulateurs nationaux.</p> <p>Des incertitudes subsistent néanmoins quant à ces nouvelles mesures législatives et réglementaires.</p>
--	--	--

2. L'Elément B.12 de la section B intitulée "Emetteur et Garant" en page 289 et suivantes du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

B.12	<b>Informations financières historiques clés sélectionnées et changements significatifs de la situation financière ou commerciale de l'Emetteur et du Garant après la période couverte par les informations financières historiques :</b>	<i>Données de l'Emetteur (en milliers d'euros)</i>		
			<b>31/12/2018 (auditées)</b>	<b>31/12/2017 (auditées)</b>
		Total du bilan	3 055 760	2 636 206
		Dettes d'exploitation	4 040	4 454
		Capitaux propres totaux	8 011	5 742
		Résultat net	2 269	1 744
		<i>Données Financières Intermédiaires Comparées pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019 (en milliers d'euros)</i>		
		<i>(Données en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2019 (revue limitée)</b>	<b>30/06/2018 (revue limitée)</b>
		Résultat net	1 910	1 687
			<b>30/06/2019 (revue limitée)</b>	<b>31/12/2018 (auditées)</b>
		Total du bilan	3 405 626	3 055 760
		Dettes d'exploitation	5 683	4 040
		Capitaux propres totaux	9 921	8 011
		Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2018.		

Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis le 30 juin 2019.

*Informations financières sélectionnées du Garant*

*Informations financières sélectionnées du Groupe Crédit Agricole*

	01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2017 - 31/12/2017	01/01/2018 - 31/12/2018	01/01/2018 - 31/12/2018	Variation 12M 2017 <sup>1</sup> / 12M 2018 <sup>2</sup>	Variation 12M 2017 <sup>2</sup> / 12M 2018 <sup>4</sup>
	(audité)	(sous-jacent non audité)	(audité)	(sous-jacent non audité)	(audité)	(sous-jacent non audité)
Produit net bancaire (milliards d'euros)	32,1	32,3 <sup>5</sup>	32,8	32,8 <sup>6</sup>	+2,3%	+1,5%
Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)	6,5	7,1 <sup>7</sup>	6,8	6,8 <sup>8</sup>	+4,7%	(3,8)%

- (1) 01/01/2017 – 31/12/2017.
- (2) 01/01/2018 – 31/12/2018.
- (3) 01/01/2017 – 31/12/2017 – voir la note de bas de page 5 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 7 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).
- (4) 01/01/2018 – 31/12/2018 – voir la note de bas de page 6 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 8 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).
- (5) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), des soultes liability management (AHM), de l'amende Exchange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).
- (6) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).
- (7) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), de l'ajustement du coût des passifs (CR), des soultes liability management (AHM), de l'amende Exchange Images Chèques, des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation des impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).
- (8) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM/CR), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS), et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

	01/01/2018 - 30/06/2018	01/01/2018 - 30/06/2018	01/01/2019 - 30/06/2019	01/01/2019 - 30/06/2019	Variation S1 2018 <sup>1</sup> / S1 2019 <sup>2</sup>	Variation S1 2018 <sup>2</sup> / S1 2019 <sup>4</sup>
	(examen limité)	(sous-jacent/ non audité) <sup>5</sup>	(examen limité)	(sous- jacent/ non audité) <sup>6</sup>	(examen limité)	(sous-jacent non audité)
Produit net bancaire (milliards d'euros)	16,7	16,7	16,7	16,9	(0,0)%	+1,2%
Résultat net (Part du Groupe - milliards d'euros)	3,5	3,4	3,2	3,3	(9,8)%	(3,7)%

- (1) 01/01/2018 – 30/06/2018.
- (2) 01/01/2019 – 30/06/2019.
- (3) 01/01/2018 – 30/06/2018 – Les informations au 30 juin 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des trois banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).
- (4) 01/01/2019 – 30/06/2019 – Les informations au 30 juin 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL, AHM et CR).
- (5) Les informations au 30 juin 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), du coût d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

(6) Les informations au 30 juin 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL, AHM et CR).

<b>Ratios du Groupe Crédit Agricole</b>	<b>31/12/2017 (non audité)</b>	<b>31/12/2018 (non audité)</b>	<b>30/06/2019 (non audité)</b>
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	14,9%	15,0%	15,4%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	16,2%	16,2%	16,8%
Bâle 3 Ratio global phasé	18,6%	18,7%	19,5%

*Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole S.A.*

<i>(Données consolidées en millions d'euros)</i>	<b>01/01/2017 – 31/12/2017 (audité)</b>	<b>01/01/2017 – 31/12/2017 (sous-jacent/ non audité)</b>	<b>01/01/2018 – 31/12/2018 (audité)</b>	<b>01/01/2018 – 31/12/2018 (sous-jacent/ non audité)</b>	<b>Variation 12M 2017<sup>1/</sup>/ 12M 2018<sup>2</sup> (audité)</b>	<b>Variation 12M 2017<sup>3/</sup>/ 12M 2018<sup>4</sup> (sous-jacent/ non audité)</b>
<b>Compte de résultat</b>						
Produit net bancaire	18 634	18 772 <sup>5</sup>	19 736	19 694 <sup>6</sup>	+5,9%	+4,9%
Résultat brut d'exploitation	6 431	6 745 <sup>5</sup>	7 147	7 165 <sup>6</sup>	+11,1%	+6,2%
Résultat net	4 216	4 447 <sup>7</sup>	5 027	5 026 <sup>8</sup>	+19,2%	+13,0%
<b>Résultat net du groupe)</b>	<b>3 649</b>	<b>3 925<sup>7</sup></b>	<b>4 400</b>	<b>4 405<sup>8</sup></b>	<b>+20,6%</b>	<b>+12,2%</b>

(1) 01/01/2017 – 31/12/2017.

(2) 01/01/2018 – 31/12/2018.

(3) 01/01/2017 – 31/12/2017 – voir la note de bas de page 5 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 7 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).

(4) 01/01/2018 – 31/12/2018 – voir la note de bas de page 6 pour les retraitements concernant le produit net bancaire et la note de bas de page 8 pour les retraitements concernant le résultat net (Part du Groupe).

(5) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), de la soult liability management (AHM), de l'amende Echange Images Chèques (A), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) (B), et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

(6) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

(7) Les informations au 31 décembre 2017 ont été retraitées des spreads émetteurs (AHM), du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), de la soult liability management (AHM), de l'amende Echange Images Chèques (A), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de la cession Eurazeeo (AHM), de la cession BSF (GC), de la variation des écarts d'acquisition (AHM) (B), de la surtaxe IS, du remboursement taxe dividende 3%, de la revalorisation impôts différés et des coûts d'acquisition CA Italie (BPI).

(8) Les informations au 31 décembre 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des provisions épargne logement (LCL/AHM), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM), de l'amende FCA Bank (SFS) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM) d'acquisition (AHM).

<i>(Données consolidées en millions d'euros)</i>	01/01/2018 – 30/06/2018 <i>(examen limité)</i>	01/01/2018 – 30/06/2018 <i>(sous-jacent/ non audité)<sup>5</sup></i>	01/01/2019 – 30/06/2019 <i>(examen limité)</i>	01/01/2019 – 30/06/2019 <i>(sous-jacent/ non audité)<sup>6</sup></i>	Variation S1 2018 <sup>1/</sup> / S1 2019 <sup>2</sup> <i>(examen limité)</i>	Variation S1 2018 <sup>3/</sup> / S1 2019 <sup>4</sup> <i>(sous-jacent/ non audité)</i>
Compte de résultat						
Produit net bancaire	10 081	10 046	10 004	10 081	(0,8)%	+0,4%
Résultat brut d'exploitation	3 703	3 670	3 530	3 607	(4,7)%	(1,7)%
Résultat net	2 638	2 532	2 291	2 346	(13,1)%	(7,4)%
<b>Résultat net du groupe</b>	<b>2 292</b>	<b>2 205</b>	<b>1 985</b>	<b>2 038</b>	<b>(13,4)%</b>	<b>(7,6)%</b>

(1) 01/01/2018 – 30/06/2018.

(2) 01/01/2019 – 30/06/2019.

(3) 01/01/2018 – 30/06/2018 – Les informations au 30 juin 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

(4) 01/01/2019 – 30/06/2019 – Les informations au 30 juin 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL et AHM).

(5) Les informations au 30 juin 2018 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC), des coûts d'intégration Pioneer (GEA), des coûts d'intégration des 3 banques italiennes (BPI), de l'amende BCE (AHM) et de la variation des écarts d'acquisition (AHM).

(6) Les informations au 30 juin 2019 ont été retraitées du DVA (GC), de la couverture de portefeuilles de prêts (GC) et des provisions épargne logement (LCL et AHM).

<b>(Données consolidées en milliards d'euros)</b>	<b>31/12/2017 (audité)</b>	<b>31/12/2018 (audité)</b>	<b>30/06/2019 (examen limité)</b>
Total du bilan	1 550,3	1 624,4	1 713,8
Prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit	754,1	782,4	804,9
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	676,3	729,1	745,3
Capitaux propres (part du Groupe)	58,1	58,8 <sup>1</sup>	61,2
<b>Total capitaux propres</b>	<b>64,7</b>	<b>65,5</b>	<b>67,8</b>

(1) L'impact résultant de la première application de la nouvelle norme IFRS 9, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, est de - 1.141 millions d'euros sur les capitaux propres, dont - 921 millions d'euros en part du groupe.

<b>Ratios de Crédit Agricole S.A.</b>	<b>31/12/2017 (non audité)</b>	<b>31/12/2018 (non audité)</b>	<b>30/06/2019 (non audité)</b>
Bâle 3 Ratio Common Equity Tier 1 non phasé	11,7%	11,5%	11,6%
Bâle 3 Ratio Tier 1 phasé	14,1%	13,7%	14,0%
Bâle 3 Ratio global phasé	18,3%	17,8%	18,3%

	<p>Il ne s'est produit aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Garant ou du groupe Crédit Agricole S.A. depuis le 30 juin 2019, autres que ceux décrits, le cas échéant, dans ce résumé.</p> <p>Il ne s'est produit aucune détérioration significative de nature à avoir des répercussions sur les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2018 autres que celles décrites, le cas échéant, dans ce résumé.</p>
--	---

3. L'Elément B.16 de la section B intitulée "*Emetteur et Garant*" en page 295 du Prospectus de Base concernant Crédit Agricole S.A. est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

B.16	<b>Principaux actionnaires / Contrôle:</b>	<p><u>Crédit Agricole S.A.</u></p> <p>Au 30 juin 2019, les Caisses Régionales contrôlaient, indirectement au travers de SAS Rue la Boétie, l'Émetteur avec 56,26% du capital et 56,31% des droits de vote.</p>
------	--	--

4. L'Elément D.2 « *Principaux risques propres à l'Emetteur et au Garant* » de la section B intitulée "*Emetteur et Garant*" du « Résumé du Programme » en page 27 du Prospectus de Base concernant le Garant est supprimé dans son intégralité et remplacé comme suit :

D.2	<b>Principaux risques propres à l'Emetteur et au Garant:</b>	<p><b><i>Facteurs de risques liés au Garant</i></b></p> <p>Les investisseurs potentiels doivent considérer, entre autres, les facteurs de risque relatifs au Garant dans la mesure où ils sont susceptibles d'altérer la capacité du Garant à remplir ses obligations relatives aux Titres émis dans le cadre du Programme. Ces facteurs de risque incluent les suivants :</p> <p>(a) Les risques de crédit et de contrepartie, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de crédit de ses contreparties ;</li> <li>– Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Groupe Crédit Agricole ;</li> <li>– La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe Crédit Agricole ;</li> <li>– Le Groupe Crédit Agricole pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé ;</li> <li>– Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités ;</li> <li>– Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par le Groupe Crédit Agricole lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière ;</li> <li>– Le Groupe Crédit Agricole est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché.</li> </ul> <p>(b) Les risques financiers, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Groupe Crédit Agricole à des risques de marché ;</li> </ul>
-----	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Groupe Crédit Agricole ;</li> <li>- Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas écarter tout risque de pertes ;</li> <li>- Les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ses activités de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché ;</li> <li>- Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de la dette du Groupe Crédit Agricole, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres ;</li> <li>- Le Groupe Crédit Agricole peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital ;</li> <li>- Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives ;</li> <li>- Le Groupe Crédit Agricole doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin d'éviter tout risque de perte.</li> </ul> <p>(c) Les risques opérationnels et risques connexes, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives ;</li> <li>- Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues ;</li> <li>- Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers ;</li> <li>- Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes significatives résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre ;</li> <li>- La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose à des risques juridiques et de conformité ;</li> <li>- Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir un impact défavorable sur son activité.</li> </ul> <p>(d) Les risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue, en ce compris les risques suivants (de manière non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère ;</li> <li>- La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole ;</li> <li>- Le Groupe Crédit Agricole intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter significativement sa rentabilité ainsi que sa situation financière.</li> </ul> <p>(e) Les autres risques liés aux activités du Groupe Crédit Agricole, en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des membres du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques ;</li> <li>- Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole ;</li> <li>- Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés au changement climatique ;</li> </ul>
--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Groupe Crédit Agricole, ainsi que sa filiale de banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées ;</li> <li>- Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une concurrence intense ;</li> <li>- Le succès du Groupe Crédit Agricole dépend en grande partie de sa capacité à attirer et retenir ses employés qualifiés et son incapacité à le faire pourrait affecter de façon significative sa performance.</li> </ul> <p>(f) Les risques pour les porteurs de titres garanties par Crédit Agricole S.A., en ce compris les risques suivants (de manière non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée ;</li> <li>- Les porteurs de titres garantis par Crédit Agricole SA, comme tout porteur d'instruments de fonds propres garantis par une entité du Groupe, pourraient subir des pertes si une procédure de résolution devait être engagée ou si la situation financière du Groupe se détériorait de manière significative ;</li> <li>- La structure du Groupe Crédit Agricole est différente de celle des autres grands groupes bancaires ;</li> <li>- Les Caisses régionales détiennent, à travers la société SAS Rue La Boétie, une participation majoritaire dans le capital et les droits de vote de Crédit Agricole S.A.</li> </ul> <p>(g) Les risques liés au non respect des objectifs fixés dans son plan à moyen terme :</p> <p>le 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a présenté son nouveau projet de groupe (le « <b>Projet du Groupe</b> ») et son nouveau plan à moyen terme à horizon 2022 (le « <b>Plan à Moyen Terme 2022</b> »), élaborés conjointement entre les Caisses Régionales et le Garant. Le Plan à Moyen Terme 2022 prévoit un certain nombre d'initiatives, dont une ambition stratégique qui se repose sur trois leviers (i) la croissance sur tous les marchés du Groupe Crédit Agricole, avec pour objectif d'être premier en conquête clients, (ii) les synergies de revenus pour atteindre 10 milliards d'euros en 2022, et (iii) la transformation technologique pour une efficacité renforcée des dépenses informatiques cumulées de 15 milliards d'euros sur quatre ans. Le Plan à Moyen Terme 2022 comprend un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, au revenu net et aux ratios d'adéquation des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et commerciale. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Groupe Crédit Agricole sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. Le succès de ce plan repose sur un très grand nombre d'initiatives (à l'ampleur significative comme plus réduite) devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Bien qu'un grand nombre de ces objectifs puissent être atteints, il est peu probable qu'ils le soient tous et il n'est pas possible de prédire, parmi ces objectifs, lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan à Moyen Terme 2022 prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements sera inférieur aux prévisions. Si le Groupe Crédit Agricole ne réalise pas les objectifs définis dans son Plan à Moyen Terme 2022, sa situation financière et ses résultats pourraient être défavorablement affectés.</p>
--	--	--



## DESCRIPTION DE L'EMETTEUR

Le paragraphe « Informations financières sélectionnées » en page 315 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

### Informations financières sélectionnées

#### Données de l'Emetteur (en milliers d'euros)

	<b>31/12/2018 (auditées)</b>	<b>31/12/2017 (auditées)</b>
Total du bilan	3 055 760	2 636 206
Dettes d'exploitation	4 040	4 454
Capitaux propres totaux	8 011	5 742
Résultat net	2 269	1 744

#### Données Financières Intermédiaires Comparées pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2019

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2019 (revue limitée)</b>	<b>30/06/2018 (revue limitée)</b>
Résultat net	1 910	1 687
	<b>30/06/2019 (revue limitée)</b>	<b>31/12/2018 (auditées)</b>
Total du bilan	3 405 626	3 055 760
Dettes d'exploitation	5 683	4 040
Capitaux propres totaux	9 921	8 011

## INFORMATIONS GENERALES

Les paragraphes intitulés "*Information sur les Tendances*" et "*Changement Significatif*" du chapitre "*Informations Générales*" en page 335 du Prospectus de Base sont supprimés dans leur totalité et remplacés par les stipulations suivantes :

### « *Information sur les Tendances* »

- **CREDIT AGRICOLE S.A.**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Crédit Agricole S.A. depuis le 31 décembre 2018 à la date du présent Supplément.

- **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2018 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Supplément.

### *Changement Significatif*

- **CREDIT AGRICOLE S.A.**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Crédit Agricole S.A. depuis le 30 juin 2019.

- **AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

Sous réserve des informations figurant dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit à la date du présent Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale d'Amundi Finance Emissions depuis le 30 juin 2019.

## RESPONSABILITE DU PREMIER SUPPLEMENT

Au nom de l'Emetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Premier Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**Amundi Finance Emissions**  
90 boulevard Pasteur  
75015 Paris  
France

Dûment représentée par :

Issiaka BERETE  
en sa qualité de Directeur Général

le 16 septembre 2019

Au nom du Garant

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Premier Supplément (à l'exception des informations relatives aux Titres et à Amundi Finance Emissions) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**Crédit Agricole S.A.**  
12, place des Etats-Unis  
92127 Montrouge  
France

Dûment représentée par :

Paul FOUBERT  
en sa qualité de Directeur du Pilotage Financier

le 16 septembre 2019



### **Autorité des marchés financiers**

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 19-440 en date du 16 septembre 2019 sur le présent Premier Supplément au Prospectus de Base. Ce Premier Supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du Prospectus de Base, tel que complété par le Premier Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.